

Concours Act – Art 2020

Le concours act-art soutient depuis 2012, tous les deux ans, un(e) artiste ou un collectif établi(e) à Genève. Le ou la lauréat(e) bénéficie d'une exposition personnelle à Halle Nord et d'une aide financière de CHF 5'000.- d'aide à la production de son projet.

Les conditions d'inscription

- Etre un/e artiste professionnel/le (activité centrale)
- Etre disponible pour la réalisation du projet dans les dates prévues
- Etre domicilié à Genève ou dans la région genevoise.

Le calendrier

- **04 novembre 2019** - date limite de l'envoi des projets
à l'adresse concours@act-art.ch
- **Courant décembre 2019** - annonce du ou de la lauréat(e) par mail
- **24 août au 02 septembre 2020** - montage
- **Jeuudi 03 septembre 2020** - vernissage
- **04 au 26 septembre 2020** - exposition

Les Lauréat(e)s des précédentes éditions

2012 - Bastien Gachet
2014 - Benoît Billotte
2016 - Yvonne Harder
2018 - The Montesinos Foundation

Appel à candidatures pour le concours Act – Art 2020

1. Conditions générales de participation

Peuvent se présenter les candidats qui remplissent les conditions suivantes:

- Etre un/e artiste professionnel/le (activité centrale).
- Etre disponible pour la réalisation du projet selon les dates prévues.
- Etre domicilié à Genève ou dans la région genevoise.

Les candidatures individuelles ou collectives sont admises.

L'appel à candidature est ouvert aux artistes de toutes nationalités et de tous âges.

Le concours act-art ne peut être attribué deux fois à la même personne ou collectif.

2. Procédure d'inscription

Les candidats doivent fournir un dossier PDF (maximum 40 pages A4, **rassemblées en un seul document**) comprenant, dans l'ordre:

- Le formulaire d'inscription dûment rempli.
- Une lettre de motivation.
- Un descriptif du projet (intention, budget et plan de financement, collaborations, éléments visuels...)
- Un curriculum vitae.
- Un dossier présentant une vue d'ensemble de leurs travaux artistiques.

L'inscription ne sera prise en considération qu'à la réception de l'ensemble de ces documents.

Les dossiers numériques sont à envoyer par email au plus tard le **04 novembre 2019** à l'adresse mail:

concours@act-art.ch

3. **Jury et sélection**

Un jury indépendant examinera les dossiers dans le courant du mois de décembre. Les artistes seront informé-e-s de la décision par courriel au plus tard le 22 décembre 2019.

Les membres du jury ne sont pas tenus de justifier leur choix. La décision finale est sans appel et ne pourra être contestée par aucun moyen juridique.

Jury du Concours act-art 2020

Michèle Freiburghaus - Responsable du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC).

Françoise Mamie - Curatrice indépendante.

Claude-Hubert Tatot - Historien d'art de formation, enseignant à la HEAD, Genève

Karine Tissot - Directrice du Centre d'Art Contemporain d'Yverdon les Bains

Nicole Kunz - Directrice de la Villa Bernasconi et de la Ferme de la Chapelle, Lancy

Myriam Poiatti - Historienne et critique d'art, Genève

4. **Plan**

Ci après le lien pour accéder au plan de Halle Nord

<https://www.dropbox.com/sh/7sdr37w62setsi0/AADwRTpbNWfL5L6DHQ5RqBrja?dl=0>

Formulaire d'inscription

Concours Act – Art 2020

Nom
Prénom
Date de naissance
Adresse complète
.....
Téléphone
E-mail
.....
Site Web

Je souhaite présenter ma candidature pour l'attribution, en 2020, du concours act-art et déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation et de la procédure d'inscription.

Genève, le

Signature

L'inscription ne sera prise en considération qu'à la réception de l'ensemble des documents. Les artistes seront informé-e-s de la décision par un courriel au plus tard le 22 décembre.

Les membres du jury ne sont pas tenus de justifier leur choix. La décision finale est sans appel et ne pourra être contestée par aucun moyen juridique.